

Eupen, le 13 janvier 2022

Lettre d'information sur les autotests

Dans le cadre de la stratégie nationale adaptée en matière de tests, le gouvernement de la Communauté germanophone met chaque semaine un autotest gratuit à la disposition de tous les élèves et membres du personnel de l'enseignement jusqu'aux vacances de carnaval. Les autotests sont distribués dans les écoles.

Les tests préventifs constituent une mesure supplémentaire pour endiguer la propagation du virus et contribuent à interrompre précocement les chaînes d'infection.

Ils contribuent ainsi à la sécurité du personnel et des élèves sur leur lieu de travail ou d'apprentissage.

En raison du manque de capacités de test, la stratégie nationale de test et de quarantaine a été adaptée. Cela signifie que le nombre de tests PCR effectués dans les semaines à venir sera nettement inférieur. Du fait que les élèves du primaire portent des masques, ils sont toujours considérés comme des contacts à faible risque et ne sont pas testés s'ils ne présentent pas de symptômes - même après un contact à haut risque. En outre, il ne sera plus possible à l'avenir de faire un test PCR pour se libérer d'une quarantaine dans le contexte scolaire. Cela augmente le risque d'interruption des cours. Afin de prévenir cela, de maintenir les écoles ouvertes et d'organiser un fonctionnement scolaire aussi sûr que possible, le comité de concertation recommande l'utilisation régulière d'autotests.

Les groupes de personnes suivants sont invités à effectuer un autotest jusqu'aux vacances de carnaval à domicile le lundi matin avant de se rendre à l'école :

- Membres du personnel de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur ;
- Élèves du secondaire, apprentis et étudiants ;
- Élèves de l'enseignement primaire ;

Le gouvernement met également à la disposition des écoles et des structures d'accueil de la petite enfance des tests pour les enfants de maternelle ou pour les enfants de moins de trois ans, si les parents souhaitent également tester les enfants plus jeunes.

Comment utiliser l'autotest ?

Il s'agit d'un **autotest antigène du SRAS-CoV-2**, dans lequel l'écouvillon ne doit être introduit qu'à une profondeur de 1,5 à 2 cm dans les narines. Cela rend le test plus adapté pour les enfants.

Le mode d'emploi du produit est joint à l'autotest ou peut être consulté avec des instructions vidéo sur ce site web :

<https://haemato.de/de/schnelltest-antigen-selbsttest.html>

Veillez suivre les instructions étape par étape. Le résultat du test est lu au bout de 15 minutes.

Que faire en cas de résultat de test positif ?

Si le résultat de votre test ou de celui de votre enfant est positif, un test PCR doit être effectué pour confirmer le résultat de l'autotest. Vous pouvez contacter votre médecin généraliste ou appeler le centre de traçage des contacts au 02/214 19 19 pour obtenir un code de test.

Après un autotest positif, restez à l'écart de l'école et évitez tout contact en dehors de votre ménage.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

La réalisation de l'autotest est-elle obligatoire ?

Non, elle n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée pour la protection des élèves, des membres du personnel et de tous leurs proches. La réalisation régulière d'un autotest permet en outre d'éviter l'interruption des cours pour cause de quarantaine et, en principe, de maintenir les cours en présentiel.

Quel est le degré de sécurité de l'autotest ?

L'autotest n'offre pas une sécurité à 100 %, car il n'exclut pas totalement la possibilité d'être porteur du virus.

Les mesures de prévention telles que le port du masque, le lavage des mains, le maintien de la distance et l'aération régulière et correcte restent donc importantes et doivent être respectées.

De plus, un autotest ne fournit qu'un instantané et doit donc être effectué régulièrement.

En cas de symptômes, consultez un médecin.

Les personnes vaccinées doivent-elles également effectuer un autotest hebdomadaire ?

Oui, la recommandation d'effectuer régulièrement un autotest s'applique également aux personnes qui sont entièrement vaccinées.

À partir de quand les personnes ayant contracté Covid-19 doivent-elles effectuer un autotest ?

Les personnes ayant contracté le Covid-19 ne doivent pas effectuer d'autotest avant au moins deux semaines après la fin de l'infection.

Vous trouverez des informations sur la procédure générale de test et de quarantaine sur les sites web suivants :

- <https://www.info-coronavirus.be/de/kontaktnachverfolgung/>
- <https://covid-19.sciensano.be/fr/procedures/home>